



**12ème Conférence de la
région Europe
Ayia Napa, Chypre
20-24 mars 2026**

Aux Présidents nationaux et Secrétaires internationaux des pays membres de la
Région Europe de l' AISG
pays membres de l' AISG région Europe

Les statuts actuels de la région Europe peuvent être consultés sur le site Internet
ISGF.org.

Ils ont été modifiés en 2023 lors de la conférence européenne de Ranum, au
Danemark.

Conformément à la constitution, elle peut être modifiée lors de la 12e conférence
européenne à Chypre.

12. AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION

12.1 Les propositions d'amendements aux présents statuts doivent être reçues par le
comité de la région Europe au plus tard à la fin du mois d'octobre de l'année
précédant Conférence de la Région Europe. Une proposition ne peut être soumise
que par un membre de la région Europe et doit être appuyée par un autre pays de la
région Europe.

12.2 Toute modification des présents statuts doit être approuvée par la conférence
de la région Europe, dûment notifiée à l'avance. Les amendements sont votés à la
majorité des deux tiers des membres présents et habilités à voter.
tiers des membres présents et habilités à voter. Les amendements adoptés par la
Conférence de la Région Europe entrent en vigueur après leur approbation par le
Comité mondial de l' AISG.

Toute proposition d'amendement doit être envoyée à Sue Page

Email: sue.page3@btinternet.com

au plus tard le 31 octobre 2025.